

COMMUNE DE BEAUSSAULT

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE

DU « BUDGET PRIMITIF 2026 »

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le : 09 février 2026

Le budget primitif 2025 a été voté le : **27 avril 2026** par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par l'État, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine...).

Les **recettes** de fonctionnement 2025 représentent 354 019,30 €



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et cotisations représentent 122 384,55 € des dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses** totales de fonctionnement 2025 représentent 292 110,51 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les **recettes** de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution en général.

2026	2025	2024
38 140 €	38 914 €	38 656 €

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes attendues au titre des prestations fournies à la population

2026	2025	2024
15 200 €	18 821 €	17 868 €

- Les produits exceptionnels

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
O11	Dépenses courantes	150 714,06 €			- €
O12	Dépenses de personnel	179 500,00 €	2	Résultat de fonctionnement reporté	194 260,06 €
O14	Atténuations de produits	13 858,00 €	70	Recettes des services	15 200,00 €
65	Autres dépenses de gestion courante	61 531,00 €	73	Impôts et taxes	144 442,00 €
66	Dépenses financières	7 053,00 €	74	Dotations et participations	123 276,00 €
67	Dépense exceptionnelles		75	Autres recettes de gestion de courante	37 600,00 €
68	Autres dépenses	-	76	Recettes financières	- €
O22	Dépenses imprévues		77	Recettes exceptionnelles	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		412 656,06 €	78	Reprises sur amortissement	- €
O42	Charges écritures ordre entre sections amortissements	456,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		514 778,06 €
O23	Virement à la section d'investissement	101 666,00	Produits écritures ordre entre sections		- €
TOTAL GENERAL		514 778,06 €	TOTAL GENERAL		514 778,06 €

Commentaires concernant les données de ce tableau.

- ▶ Chapitre 011 « charges à caractère général » : 150 714,06 €.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services.

Le chapitre 011 représente 29,28% des dépenses réelles de fonctionnement.



► Chapitre 012 « dépenses de personnel » 179 500 €.

Il est à noter, qu'il y a une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 43.65% en 2028. Le taux du 1^{er} janvier 2026 passe à 37,65% contre 34.65% en 2025 et 31.65% auparavant.

Le chapitre 012 représente 34.87 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » 13 858 €.

Ce chapitre concerne le FNGIR et le dégrèvement fiscal des jeunes agriculteurs.

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

Le chapitre 014 représente 2,69 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 61 531 €.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus 31 700 € ; aux subventions versées aux associations (2500€) et aux contributions aux Syndicat (Sivos de la Haute Béthune : 19 515€ + Petr instruction urbanisme + Service d'incendie 7311€)

Le chapitre 65 représente 11.95 % des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières 7 053 €.

Le remboursement de l'emprunt pour la construction du hangar étant terminé depuis début 2025, il ne reste que l'emprunt pour la salle polyvalente ;

Le remboursement des intérêts de la dette représente 1.37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 013 « atténuations de charges » 0 €.

Ce chapitre représente le remboursement de charges en sécurité sociale et prévoyance

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 15 200 €.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, Les coupes de bois réalisées sur la commune, la location du droit de chasse communal, la restauration scolaire.

Le chapitre 70 représente 2,95% des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » 144 442 €.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment le produit des trois taxes ménages, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe additionnelle des droits de mutation et attribution de compensation.

Le chapitre 73 représente 28.06 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 74 « dotations et participations » 123 276 €.

Sont inscrites notamment les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État.

Le chapitre 74 représente 23,95 % des recettes réelles de fonctionnement.



► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 37 600 €.

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux des terres, location des logements communaux et de la Salle des Fêtes) ainsi que les produits divers.

Le chapitre 75 représente 7.30 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitres 76 « produits financiers » 0 €.

Ce chapitre représente les intérêts des parts sociales des emprunts.

► Chapitres 77 « produits financiers » 0€

Il s'agit de libéralités reçues.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 n'augmentent pas :

<i>Taux impôts locaux</i>	
	2026
Taxe sur le foncier bâti	36,53%
Taxe sur le foncier non bâti	28,48%
Taxe d'habitation	13,43%
Cotisation Foncière des Entreprises	21,11%

Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation	Cotisation Foncière des Entreprises
100 567 €	30 160 €	7 669 €	10 745€

Le produit de la fiscalité locale s'élève à : **149 141 €.**

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à : 80 908 € soit une baisse de : 3 229 € par rapport au budget primitif de 2025.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'**investissement** de Beaussault regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.



- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle des fêtes, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'investissement reporté	52 465,01 €	10	FCTVA	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	32 122,00 €	13	Subventions	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	1068	Exc fonctionnement capitalisé	55 105,01 €
204	Subventions d'équipements versées au SDEA	0,00 €	024	Cessions d'immobilisations	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	72 640,00 €	TOTAL RECETTES REELLES 55 105,01 €		
23	Immobilisations corporelles encours	0,00 €	O21	Virement de la section de	101 666,00 €
Charges écritures d'ordre entre sections		0,00 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		157 227,01 €	O40	Produits écritures d'ordre entre section amortissements	456,00 €
O40	Charges écritures d'ordre	0,00 €	O41	Opérations patrimoniales	3 120,00 €
O41	Opérations patrimoniales	3 120,00 €	165	Dépôt et cautionnement reçus	0,00 €
TOTAL GENERAL		160 347,01 €	TOTAL GENERAL 160 347,01 €		

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Pose candélabre Arrêt de car Rue de Serqueux : 2 640 €
- Achat tracteur : 70 000€ €

d) Les subventions d'investissements prévues :

ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AUTRES
0 €	0 €	0 €	0 €

IV. Les données synthétiques du budget

a) Récapitulation

Résultat de fonctionnement 2026

SECTION		BP 2026	RAR 2025	TOTAL BP 2026
FONCTIONNEMENT	RECETTES	514778,06		514778,06
	DEPENSES	514778,06		514778,06

Excédent antérieur reporté : 249 365,07 €

Résultat d'investissement 2026

SECTION		BP 2026	RAR 2025	TOTAL BP 2026
INVESTISSEMENT	RECETTES	160347,01		160347,01
	DEPENSES	157707,01	2640,00	160347,01

Résultat antérieur reporté : - 52 465,01 €



SECTION	BP 2026	
	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	514778,06	514778,06
INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	160347,01	160347,01
TOTAL DU BUDGET	675125,07	675125,07

b) Principaux ratios

Population légale au 1^{er} janvier 2025 : 420 habitants

Informations financières et ratios	valeur par habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	982,51
Recettes réelles de fonctionnement/population	1225,66
Produit des impositions directes/population	355,09

c) État de la dette

En 2013, la commune a souscrit un emprunt de 90 000 € auprès du Crédit Agricole afin de financer la construction d'un hangar puis en 2021, la commune a souscrit un emprunt de 804 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer la construction de la salle des fêtes.

Caractéristiques :

Durée en année	Montant	Taux d'intérêt	Nature du taux	Périodicité de remboursement
12	90 000 €	3,89%	Fixe	Trimestrielle
25	804 000 €	1%	Fixe	Trimestrielle

Emprunt	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 31/12/25
Hangar	0,00 €	0,00 €	717 303,31 €
Salle	32 121,12 €	7 052,84 €	
Total		39 173,96 €	

☞ Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Beaussault, le 28 avril 2026

Le Maire,

Laurent FOURNIER


